

DÉCISION DU MAIRE N° 23/2025

Objet : Marché de déconstruction de l'école maternelle G. BRASSENS.
[Consultation n° 25T0003 – Attribution du marché].

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4,

VU la nécessité de réaliser des travaux de déconstruction de l'ancienne école maternelle,

VU le lancement d'une procédure adaptée ouverte relative à ce marché,

VU l'avis de publicité paru au BOAMP du 21/10/2025 sous l'annonce n°25-117433 et sur le profil acheteur en date du 04/10/2025,

VU les offres et le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que l'analyse des offres fait apparaître que la Société **MARTO** a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché n°25T0003 relatif à la **déconstruction de l'école maternelle G. BRASSENS** (rue Pierre Curie), pour la durée des travaux, à la société **MARTO** sise 19 rue Gay Lussac – 77290 – MITRY MORY, pour **les lots 1 et 2** détaillés ainsi :

- ✓ Lot 1 : CURAGE – DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE
- ✓ Lot 2 : DEMOLITION - DECONSTRUCTION

VE-MARS 95

ARTICLE 2 : de signer le marché afférent pour un montant total estimé à :


LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	ADRESSE	MONTANT HT
1	CURAGE – DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE	MARTO	19 rue Gay Lussac 77290 – MITRY MORY	64 751.00 €
2	DEMOLITION - DECONSTRUCTION	MARTO	19 rue Gay Lussac 77290 – MITRY MORY	23 985.00 €

ARTICLE 3 : de conclure le marché pour la durée d'exécution des travaux, évaluée à **3 (trois) mois** à compter de la date fixée par l'Ordre de Service de démarrage de la période de préparation.

ARTICLE 4 : de prélever les dépenses engendrées par ces actes sur le budget de la ville.

ARTICLE 5 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse (95) et à la société MARTO.

Fait à Vémars, le 18 décembre 2025.

Le Maire

Frédéric Didier
V.O.

The image shows the official stamp of the Mayor of Vémars. It is a circular seal with the text 'MAIRIE DE VEMARS' around the top and 'V.O.' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms depicting a landscape with a windmill and a church. A handwritten signature, 'Frédéric Didier', is written across the seal.